

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 NOVEMBRE 2021**

SEANCE OUVERTE A 20 h 40

PRÉSENTS : M Nicolas BOOS, M Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Catherine LIGNÉE, Mme Annie VOGNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Nicolas BOOS.

ABSENTE EXCUSÉE : M Émeric BOSSIS, Mme Isabelle WHELAN.

M Émeric BOSSIS donne procuration à Mme Catherine LIGNÉE,
Mme Isabelle WHELAN donne procuration à Mme Annie VOGNE.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) le compte rendu du conseil municipal du 6 septembre 2021.

2. DEMANDES DE SUBVENTIONS

21. Chemin de l'Étang

Le maire propose la réfection du chemin de l'Étang par l'application d'une couche de roulement en enrobé et présente les données suivantes :

- Devis de l'entreprise Eurovia : 23 445,47 € HT
- Devis de l'entreprise Sje : 30 857,10 € HT
- Les travaux sont éligibles à la Detr de la Préfecture (25 %), à la Dst relance du Conseil départemental (25 %) et aux fonds de concours de la Communauté de communes (25 %).

Le maire propose de demander des subventions à la Préfecture, au Conseil départemental et à la Communauté de communes selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Préfecture (Detr)	Sollicité	5 861,36 €	25 %
Conseil départemental : Dst relance	Sollicité	5 861,36 €	25 %
Communauté de communes : Fonds de concours	Sollicité	5 861,36 €	25 %
Sous-total		17 584,08 €	
Autofinancement		5 861,39 €	25 %
Coût HT prévisionnel		23 445,47 €	

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) les propositions de demande de subventions à la Préfecture, au Conseil départemental et à la Communauté de communes sur la base du devis présenté par l'entreprise « Eurovia » pour un montant de 23 445,47 € HT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

22. Mise en eau de la fontaine

Le maire propose la mise en eau de la fontaine et présente les données suivantes :

- Devis pour la partie hydraulique de l'entreprise Grandmaison : 6 164,85 € HT
- Devis pour la partie électricité de l'entreprise Perrard : 825,11 € HT
- Devis pour la partie travaux public (tranchée) de l'entreprise Jean-Michel Dole : 1 490 € HT
- Total de travaux : 8 479,96 € HT
- Les travaux sont éligibles à la Detr de la Préfecture (25 %), à la Dst relance du Conseil départemental (25 %) et aux fonds de concours de la Communauté de communes (25 %).

Le maire propose de demander des subventions à la Préfecture, au Conseil départemental et à la Communauté de communes selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Préfecture (Detr)	Sollicité	2 119,99 €	25 %
Conseil départemental : Dst relance	Sollicité	2 119,99 €	25 %
Communauté de communes : Fonds de concours	Sollicité	2 119,99 €	25 %
Sous-total		6 359,97 €	
Autofinancement		2 119,99 €	25 %
Coût HT prévisionnel		8 479,96 €	

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) les propositions de demande de subventions à la Préfecture, au Conseil départemental et à la Communauté de communes sur la base des devis présentés par les entreprises Grandmaison, Perrard et Jean-Michel Dole pour un total de 8 479,96 € HT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

23. Installation de deux points lumineux d'éclairage public

Le maire propose l'installation de deux points lumineux supplémentaires, l'un sur le chemin de la Racine en sortie du village et l'autre au carrefour de la D 251 et du chemin de la Demoiselle et présente les données suivantes :

- Devis du Sidec : 7 019,77 € HT
- Les travaux sont éligibles à la Detr de la Préfecture (25 %), à la Dst relance du Conseil départemental (25 %) et aux fonds de concours de la Communauté de communes (25 %).

Le maire propose de demander des subventions à la Préfecture, au Conseil départemental et à la Communauté de communes selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Préfecture (Detr)	Sollicité	1 754,94 €	25 %
Conseil départemental : Dst relance	Sollicité	1 754,94 €	25 %
Communauté de communes : Fonds de concours	Sollicité	1 754,94 €	25 %
Sous-total		5 264,82 €	
Autofinancement		1 754,95 €	25 %
Coût HT prévisionnel		7 019,77 €	

Un débat s'instaure sur l'opportunité de ce projet. En effet, ces 2 points vont générer des dépenses d'énergie électrique supplémentaires alors que le conseil vient de décider une réduction de cette dépense par la mise en place d'une extinction partielle nocturne de 23h à 6h.

Après débat, le conseil municipal refuse à l'unanimité (7 voix) les propositions de demande de subventions à la Préfecture, au Conseil départemental et à la Communauté de communes pour l'installation de deux points lumineux supplémentaires.

24. Aménagement du local d'archives

Le maire propose l'aménagement du local d'archives de la mairie par la mise en place d'un grand placard et le déplacement du matériel du cadastre et présente les données suivantes :

- Devis de l'entreprise Morel : 3 050,25 HT
- Devis de l'entreprise Angonnet : 2 040,90 € HT
- Les travaux sont éligibles à la Detr de la Préfecture (25 %), à la Dst relance du Conseil départemental (25 %) et aux fonds de concours de la Communauté de communes (25 %).

Le maire propose de demander des subventions à la Préfecture, au Conseil départemental et à la Communauté de communes selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Préfecture (Detr)	Sollicité	762,56 €	25 %
Conseil départemental : Dst relance	Sollicité	762,56 €	25 %
Communauté de communes : Fonds de concours	Sollicité	762,56 €	25 %
Sous-total		2 287,68 €	
Autofinancement		762,57 €	25 %
Coût HT prévisionnel		3 050,25 €	

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (7 voix) les propositions de demande de subvention à la Préfecture, au Conseil départemental et à la Communauté de communes sur la base du devis présenté par l'entreprise Morel pour un montant de 3 050,25 € HT et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

3. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS)

31. Service public de l'assainissement non collectif (Spanc) et service de l'assainissement collectif.

311. M Serge CHARTIER présente le RPQS 2020 du Spanc qui est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

30 % installations sont conformes.

312. M Serge CHARTIER présente le RPQS 2020 de l'assainissement collectif qui est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

46 communes sur 66 sont en assainissement collectif.

32. Rapports d'activités de l'année 2020

321. Communauté de communes (CC)

Le maire présente le rapport annuel d'activités qui est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

Composée de 66 communes, la CC compte 23 562 habitants.

Il est noté dans le domaine :

- du Service à la population, sa réactivité et son implication lors de la première dotation en masques au début de la crise sanitaire et le coup d'envoi de la Maison Santé,
- de l'économie, son dynamisme par l'implantation de nouvelles entreprises,
- de l'évènementiel, le passage du Tour de France.

322. Véolia.

M Nicolas BOOS présente le rapport annuel d'activités 2020 de Véolia qui assure le service public d'assainissement. Ce document est disponible en mairie pour tout habitant qui voudrait en prendre connaissance.

Le prix de l'assainissement est de 1,84 €/m³ dans notre Communauté de communes (CC). Il se situe dans la moyenne basse par rapport aux autres CC.

4. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le maire propose l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- Banque alimentaire : 100 €
- Pupilles de l'Enseignement public : 50 €
- Secours Populaire : 60 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- Sclérosés en plaque du Massif Jurassien : 100 €
- Don du Sang : 50 €
- Souvenir Français : 50 €
- AFM délégation du Jura : 100 €
- ADMR : 50 €
- Louvèterie : 50 €

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (7 voix) de valider cette proposition d'attribution de subvention aux associations.

5. REVALORISATION DU SALAIRE DE LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Le maire propose la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFEEP) composé de :

- l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) versée mensuellement
- du complément indemnitaire annuel (CIA).

Cette mise en place est subordonnée à une décision favorable du Centre de Gestion.

6. INFORMATIONS SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

M Nicolas BOOS présente les informations données lors de la réunion publique du 10 septembre 2021.

Dans le cadre de la délégation de service public signée en avril 2021 entre le département du Jura et la société Altitude Infra, l'objectif fixé est la commercialisation de 137 700 prises optiques dont 85700 à construire et 52000 en reprise d'ici fin 2024.

La commune du Moutoux sera prochainement contactée par la société SOGETREL, sous-traitante de la société Altitude Infra pour établir ensemble un "compte-rendu mairie" du nombre prises optiques nécessaires sur le territoire de la commune, qui devra déterminer précisément le nombre de logements qui seront éligibles à la fibre optique. Il n'y aura pas d'obligation pour les propriétaires ou locataires de logements de souscrire à un abonnement Internet fibre.

7. INFORMATION SUR L'ÉCOLE DE LA FRESSE

Le maire donne des informations sur l'École de la Fresse à la suite du Conseil d'École du 19 septembre 2021 à savoir :

- Effectifs : 118 élèves en 5 classes ; 119 élèves prévus en 2022
- Dispositif très apprécié d'accueil des moins de 3 ans en cours depuis 3 ans
- Intervention de membres du réseau d'aides spécialisés aux élèves en difficultés (RASED).
- Projets et sorties culturelles nombreuses.
- L'école a été équipée de matériels informatiques neufs (ordinateurs portables, tablettes, visualiseuses de documents, stylets, casques, ...
- Ressources financières :
 - Sivos : 50 € /élève et /an + 1 000 € achat livres + 350 € abonnements + 15 € /élève et / an pour les sorties
 - Association sportive et culturelle
- À l'école, mercredi 3 novembre à 18h, remise d'un chèque de 2 000 € du Crédit Agricole au Sivos suite à l'équipement en matériel informatique.

8. DIVERS

81. Décoration de Noël

La décoration des années précédentes sera reconduite. Il sera fait appel aux personnes voulant aider à la décoration dès que les sapins seront livrés début décembre.

82. Repas des anciens

Les dispositions retenues en accord avec Saint-Germain en Montagne ne sont pas encore connues.

83. Mâts Four des Canadiens

Le maire précise que, dans le cadre du Plan de Relance, le Conseil départemental et la communauté de communes ont versé chacun 405 € à la commune pour une dépense totale 1 220 € HT.

84. Cueillette des lactaires

Le maire relaie une information des Communes forestières :

L'entreprise « Cévennes Truffe » a ouvert son point de collecte au « Pont de Gratteroche ». Comme une pousse conséquente de lactaires est en cours en Espagne, la rémunération des cueilleurs autorisés sera faible.

85. Enquête publique de la Basse Joux

L'enquête publique sur le projet du parc éolien de la Basse Joux s'est terminée le 22 octobre 2021. Le préfet prendra donc sa décision à partir du 22 novembre 2021.

86. Transformation du Lac de Chalain

Un collectif sentinelle informe les usagers du lac sur le manque de transparence du projet de transformation porté par le Conseil départemental.

87. Manifestations à l'occasion de la visite d'une délégation canadienne en France

Une délégation canadienne est actuellement en France. Elle sera à Supt lundi 8 novembre et au Moutoux le même jour de 16h à 18h.

Concernant notre commune, le programme comportera :

- une visite au Four des Canadiens de 16h à 16h30,
- une présentation dans la salle de la mairie de 16h30 à 17h,
- un moment de convivialité de 17h à 17h30.

Par ailleurs, une cérémonie commémorative aura lieu mercredi 10 novembre à 10h à la Maison forestière du Chevreuil à Supt.

Pour ces 2 manifestations des 8 et 10 novembre, la participation de la population est souhaitée.

88. Cérémonie du 11 novembre

Comme les années précédentes, une cérémonie aura lieu à 10h au Four des Canadiens comportant :

- un lever des couleurs,
- l'allocution du maire,
- l'hymne national.

A Saint Germain en Montagne, cérémonie devant le Monument aux Morts à 11h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.



Le Maire
Jacques HUGON